État du monde, désertification

La désertification

Le terme désertification est le pendant médiatique de dégradation des sols et de la végétation, de déplacements des sables et des dunes, de manque d'eau, de conditions de vie difficiles dans un environnement hostile.

La désertification est définie par les Nations unies comme « la dégradation des terres dans les zones arides, semi-arides et subhumides sèches par suite de divers facteurs, parmi lesquels les variations climatiques et les activités humaines ». Plus précisément, selon la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, cette dégradation des terres procède de mécanismes naturels induits ou exacerbés par l'homme. Elle se manifeste par une détérioration de la couverture végétale, des sols et des ressources en eau. Elle aboutit, à l'échelle humaine de temps, à une diminution ou à une destruction du potentiel biologique des terres ou de leur capacité à supporter les populations qui y vivent. Elle constitue un obstacle majeur pour le développement rural durable des zones sèches et l'élévation du niveau de vie des populations. Les conséquences environnementales et économiques de la dégradation des terres ne se limitent pas aux pays qui en sont les victimes. Ses effets peuvent être considérables du point de vue de l'appauvrissement de la biodiversité et de la réduction de la fixation du carbone. Elle contribue à la paupérisation des populations et au développement des migrations.

Il s'agit d'un processus complexe qui conduit à la réduction de la fertilité du milieu naturel, donc à la baisse des revenus des habitants et, finalement, à l'extension de la pauvreté. Des pratiques agricoles qui étaient autrefois adaptées ne le sont plus quand la population double et quand les pluies se raréfient.

La lutte contre la désertification est donc indissociable de la question du développement durable des zones arides et semi-arides.



Conséquence des sécheresses successives dans le désert du Namib (Namibie) : la végétation arborée subsiste sous la forme d'arbres morts ou dépérissants. Photo P. Poilecot.

L'Afrique et l'Asie sont les plus touchées : Afrique au nord du Sahara, Sahel et Corne de l'Afrique, de larges parties de l'Afrique de l'Est et australe ; l'Inde, le Pakistan, une partie de la Chine, les pays de l'Asie centrale et du Moyen-Orient ; le Mexique, une partie du Brésil, de l'Argentine, du Chili. Les régions menacées correspondent à 40 % des terres disponibles de notre planète. En 2000, 70 % des terres arides étaient soumises à ce processus de désertification, soit 3,6 milliards d'hectares. Cela concerne plus d'un milliard de personnes. Les pays menacés ont des économies qui reposent essentiellement sur leurs ressources naturelles renouvelables et leur Pib est très sensible aux épisodes de sécheresses prolongées et à la dégradation de ces ressources.

Tous les scénarios développés par le Millenium Ecosystem Assessment envisagent l'aggravation de ce processus dans les prochaines décennies, tant pour des raisons liées aux changements climatiques qu'en raison de pratiques d'élevage et de culture inadaptées, de l'instabilité des prix agricoles et de l'insécurité qui est présente dans beaucoup de pays. Si rien ne change, dans 25 ans, ce sont plus de 2 milliards de personnes qui seront touchées, dont 700 millions en Afrique.

La lutte contre la désertification (Lcd)

La Lcd relève, tout d'abord, de techniques physiques et biologiques de réhabilitation et de restauration qui permettent de fixer les dunes et les sables, de limiter l'érosion éolienne et hydrique, de favoriser l'infiltration de l'eau et la recomposition de la végétation herbacée et ligneuse et de relever la fertilité des sols. Ce sont les diguettes et les cordons en pierre, les aménagements des pentes, les plantations dans des trous remplis de compost, l'utilisation du mulch... La Lcd relève, ensuite, d'une intégration de ces techniques dans des systèmes de culture qui assurent une augmentation de la production en même temps que la protection du milieu naturel. Il est, par exemple, possible de citer les techniques de l'agroécologie telles que le semis sous couvert végétal. Toutefois, pour que ces techniques se révèlent efficaces, les sociétés villageoises doivent pouvoir se les approprier. En outre, il faut qu'elles s'appliquent dans des contextes de politique agricole et d'investissements globaux qui englobent non seulement ces aspects techniques mais aussi des aspects de formation, de renforcement de la société civile et de stabilisation des cours des produits agricoles.

Les acteurs de la Lcd sont, avant tout, les agriculteurs et les éleveurs, qui sont à la fois destructeurs mais aussi conservateurs de leur propre environnement et qui ont, à l'occasion, développé des techniques efficaces et des stratégies utiles. Pourtant, ils ne sont pas toujours écoutés par les pouvoirs publics ni bien organisés, et leur niveau de formation est souvent faible. La recherche scientifique apporte principalement des connaissances complémentaires d'appui technique, parmi lesquelles l'amélioration des semences ou la gestion de l'eau.

Environ 50 milliards de dollars US sont perdus chaque année du fait de la dégradation des terres. Cette estimation a été établie à partir des pertes de récolte en équivalent céréales ; elle ne prend pas en compte la perte de biodiversité et les effets indirects comme la sédimentation dans les barrages. Or, les pays touchés vivent majoritairement des activités agricoles et d'élevage. Les États et les populations ne disposant pas de fonds propres pour la réhabilitation de leurs terres, on mesure l'importance des crédits de l'aide extérieure. Avec l'augmentation de la population, les sommes adressées par les migrants servent surtout aux dépenses courantes (alimentation, santé, éducation, logement), aux dépens de l'agriculture.

En principe, des montants de l'ordre de 400 \$/an/ha pendant trois ou quatre ans s'avèrent suffisants pour réhabiliter les terres moyennement dégradées, avec un taux de retour économique des projets en zones arides qui est compris entre 10 et 20 %.

A priori, il est donc économiquement intéressant d'investir dans les zones arides ce qui, en outre, est socialement indispensable ; autrement, les conditions de vie

continueront à se dégrader et la pauvreté à s'accroître. Enfin, il est urgent d'intervenir, au risque de voir le milieu naturel se dégrader définitivement avec des effets néfastes, voire imprévisibles, sur l'environnement mondial.

La lutte contre la désertification est nécessaire et indispensable pour l'environnement local et mondial, le développement local et national et la lutte contre la pauvreté. Son enjeu est considérable pour le bien-être de plus d'un milliard de personnes et la sauvegarde de 40 % des terres émergées.

La coopération internationale

L'enjeu de la Lcd a été bien perçu dès les années 1970 mais aucune action d'envergure n'a été déclenchée. En 1992, la Conférence de Rio a été l'occasion de créer une Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification, à l'instar des deux autres grandes conventions sur l'environnement : la biodiversité et le changement climatique. Mais aucune ressource financière nouvelle n'a appuyé cette convention qui, pendant longtemps, a été considérée comme la « convention des pauvres », n'ayant pas d'enjeux industriels et commerciaux contrairement aux deux autres. La désertification a été longtemps considérée en tant que problème d'environnement et de développement local, relevant des mécanismes traditionnels de la coopération internationale. Or, celle-ci a vu une baisse régulière des crédits de l'aide publique au développement et, notamment, des investissements agricoles. Par ailleurs, pour l'environnement, l'accent a été surtout mis sur les climats et la biodiversité. qui ont bénéficié des crédits du Gef (Fonds pour l'environnement mondial) et de son équivalent français, le Ffem, en délaissant le volet de la dégradation des terres.

La synergie nécessaire entre les actions relevant de la protection de la biodiversité, de l'adaptation aux changements climatiques et de la lutte contre la désertification est loin d'être une réalité. De plus, ces actions doivent se situer dans des stratégies globales de lutte contre la pauvreté. Les guerelles bureaucratiques, tant dans les pays développés que dans les pays touchés, freinent l'efficacité de l'aide. Dans les pays concernés, la mauvaise articulation entre des services publics souvent en mauvais état, à la suite des opérations drastiques de privatisation et de décentralisation, et les acteurs de la société civile freinent également l'efficacité des investissements et de l'aide publique. Celle-ci ne parvient pas à ses destinataires finaux, les agriculteurs et les éleveurs. Enfin, la société civile n'est pas vraiment bien organisée dans beaucoup de pays, les groupements professionnels d'agriculteurs et d'éleveurs sont rares et pas toujours écoutés des pouvoirs publics. À cet égard, les Ong nationales et internationales ont à jouer un rôle essentiel de médiation et de formation.

Depuis 2005 seulement, un guichet « dégradation des terres » a été ouvert au Gef. Les aides bilatérales, comme l'aide française, ont des actions importantes et significatives mais largement en dessous de ce qu'il conviendrait de consacrer. En 2004, par exemple, la France a attribué environ 60 millions d'euros à la Lcd en Afrique (développement rural, recherche scientifique, formation, décentralisation). Mais il n'y a pas encore une véritable stratégie d'action qui engloberait tous les aspects du développement dans les zones arides et semi-arides les plus touchées. Par ailleurs, la coordination entre les aides bilatérales et multilatérales n'est pas vraiment recherchée. Le secrétariat de la convention a joué un rôle important pour sensibiliser les pays à la désertification mais cet enjeu n'est pas encore percu comme il le devrait, tant par les gouvernements des pays touchés que par les responsables de l'Apd (Aide publique au développement).

Il est donc constaté que la désertification progresse, que les rendements décroissent dans beaucoup de pays et que la pauvreté augmente alors qu'avec quelques dizaines de milliards de dollars pendant quelques années il serait possible de redresser la situation. Pour situer ces enjeux, il est utile de rappeler que l'Apd mondiale totale est de l'ordre de 100 milliards de dollars et que les fonds transférés par les migrants vers leurs pays d'origine sont de l'ordre de 200 milliards de dollars. Mais ces fonds ont une autre utilisation que l'investissement et ils servent à parer aux besoins les plus urgents.

La Lcd, une cause planétaire

L'accroissement de la pauvreté et des inégalités en milieu rural dans les régions arides et semi-arides et les implications nationales et internationales de cette évolution font de la lutte contre la désertification une cause planétaire. Il convient donc qu'une action concertée soit mise en œuvre sur le plan mondial. Tous les efforts doivent converger : locaux, nationaux, internationaux. Il s'agirait de considérer que la Lcd puisse être labellisée « bien public mondial » regroupant l'ensemble des techniques de lutte, les incitations à leur mise en œuvre collective, l'appui aux populations les plus démunies, la sécurité alimentaire et l'élimination de la pauvreté. La Lcd deviendrait alors un ensemble de biens, de pratiques, de conditions, d'informations et de connaissances, qui impliquerait une réorganisa-



Acacia erioloba survivant en bordure d'une dépression envahie par la progression du sable. Photo P. Poilecot.

tion de la coopération internationale. La convention serait une enceinte privilégiée pour en définir les modalités. Localement, c'est à l'échelon le plus décentralisé des communes et des organisations professionnelles que le bien Lcd serait produit et organisé. Compte tenu de leur extrême pauvreté, sa prise en charge financière relève de l'aide publique au développement, en partenariat avec des crédits bancaires. Une utilisation judicieuse de l'Apd et de crédits privés garantis par les transferts des migrants pour investir dans la réhabilitation des terres et des activités non agricoles est un objectif atteignable. Cela serait le moyen de dégager des ressources publiques et privées sur le long terme, seules capables de répondre aux besoins des populations concernées.

Marc BIED-CHARRETON

Professeur émérite de l'université de Versailles, Saint-Quentin-en-Yvelines

Président du Comité scientifique français de la désertification (Csfd)

www.csf-desertification.org/

Document d'orientation stratégique

Lutte contre la désertification et la dégradation des terres

Une orientation stratégique

Compte tenu de l'importance des enjeux liés à la désertification, la France a décidé de se doter d'un cadre d'actions stratégiques afin de renforcer l'efficacité de son aide dans ce domaine. Ainsi, en décembre 2006, a été adopté le Document d'orientation stratégique – Lutte contre la désertification et la dégradation des terres (*cf.* le site du ministère des Affaires étrangères ¹).

Ce document a été réalisé en étroite concertation avec la communauté scientifique (Comité scientifique français de la désertification, Csfd) et la société civile (Groupe de travail désertification, Gtd, qui regroupe les Ong françaises agissant dans la lutte contre la désertification). La France donne ainsi l'exemple en matière de concertation avec la société civile, en application des dispositions de la Convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement.

Les objectifs

L'objectif principal est de favoriser la mise en œuvre d'actions bénéficiant directement aux populations touchées par la désertification. Cet engagement de la France dans la lutte contre la désertification est cohérent avec ceux qu'elle a pris dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique (Cdb) de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (Ccnucc) et du protocole de Kyoto.

Pour que les conditions de mise en œuvre d'actions locales soient réunies, ce document d'orientation stratégique définit les actions à entreprendre à tous les niveaux appropriés : mondial, régional, national et local avec les acteurs du développement et de la société civile.

Les actions s'articulent autour des dix objectifs suivants :

- 1. Renforcer les capacités de négociateurs des pays moins avancés (Pma) pour qu'ils puissent peser dans les débats globaux.
- 2. Faciliter l'implication de la société civile du Nord et du Sud, ainsi que celle de la recherche.
- 3. Influencer les orientations stratégiques des institutions multilatérales.
- 4. Aider à la construction, la diffusion, la mise en œuvre de méthodologies communes et partagées.
- 5. Appuyer la structuration de l'action sous-régionale et la coordination entre acteurs de divers États voisins.
- 6. Développer des thématiques de recherche communes et nouvelles.
- 7. Soutenir l'élaboration des politiques et des stratégies nationales.
- 8. Développer et promouvoir des systèmes et des techniques de gestion durable des ressources naturelles.
- 9. Favoriser au niveau local l'émergence de projets de terrain.
 - 10. Appuyer la mise en œuvre de projets durables.

 $^{^{\}rm 1}$ Site du ministère des Affaires étrangères : www.diplomatie.gouv.fr

